



BULLETIN D'ADHESION

Vous avez décidé de vous syndiquer à la CGT insertion probation. Bienvenue parmi nous !

*Une cotisation est nécessaire pour faire vivre notre syndicat et permettre de mener nos combats. Celle-ci doit tendre vers 1% de ton salaire. Son montant est donc fonction de ton **indice**.*

Le syndicat local auquel tu vas être rattaché te confirmera le montant exact à verser.

Pour info, cette cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite de 1% des traitements et pensions.

Pour exemple pour une cotisation mensuelle de 15 euros, donc annuelle de 180 euros ouvre droit à une réduction d'impôts de 100 euros, soit au final une cotisation annuelle de 80 euros. La loi de finance rectificative pour 2012, publiée au JO du 30 décembre, dans son article 23, institue le bénéfice d'un crédit d'impôts remboursable pour les cotisations syndicales et ce, dès l'imposition des revenus de 2012. Ainsi donc, nos adhérents se retrouvent désormais à égalité et bénéficient tous des 66% de remboursement sur le montant de leur cotisation soit par un abattement correspondant sur le montant de l'impôt à payer, soit par le remboursement par le fisc du montant correspondant.

NOM : ----- Prénom : -----

Date de naissance : __/__/____

Catégorie (entourer la mention) : CPIP / AA/ SA / DPIP / SVT / Contractuel(le)/ élève / stagiaire

Grade : ----- Indice : ----- Affectation : -----

Adresse administrative : -----

Tél : -----

Email auquel je souhaite recevoir les communications CGT : -----

=> Je veux recevoir la presse syndicale (nationale et locale) OUI / NON

Si **OUI**, je peux la recevoir à mon domicile (*renseigner l'adresse ci-dessous*), par défaut ce sera envoyé au service si vous souhaitez recevoir la presse CGT.

Fait le --/--/--
Signature